

N°15-06-41

L'an deux mil quinze, le vendredi 26 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2015.

Présents :

Mesdames LHERMITTE M.P. ; POULAIN P. (pouvoir de E. RITAINE) ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (pouvoir de D. FOURNIER) ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de G. COLIN) ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. (pouvoir de R. PIRET) ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; EVRARD D. (pouvoir de C. TELLIER) ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. (pouvoir à M. BRUGGEMAN) ; RITAINE E. (pouvoir à P. POULAIN) ; DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE).

Messieurs FRANQUE G.A. ; GUILLEMANT S. ; FOURNIER D. (pouvoir à J. DELRUE) ; COLIN G. (pouvoir à M.L. BERQUEZ) ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. (pouvoir à D. EVRARD).

Absents :

Madame WESTENHOEFFER V.

Messieurs VASSEUR C. ; SAGNIER F. ; CHARLEMAGNE V.

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

OBJET : ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES – FIXATION DU PRIX PLANCHER

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Par délibération n° 07/25 du 17 septembre 2007, le conseil communautaire avait fixé les tarifs de revente des terrains viabilisés des parcs ou des zones d'activités.

Pour simplifier les négociations avec les investisseurs, il est proposé que les prix de vente soient fixés ainsi :

- 12 € HT du m², hormis ce qui a déjà fait l'objet d'accord, soit par protocole d'accord, soit par compromis de vente, pour les activités industrielles, artisanales, de service aux entreprises, de commerces de gros, et
- 30 € HT du m² pour les autres activités à savoir, les activités de services aux particuliers, de commerce de détail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** la tarification proposée.

Pour extrait conforme.
Le Président.



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20150626-15-06-41-DE
Date de télétransmission : 19/08/2015
Date de réception préfecture : 19/08/2015